Rennes (35) : jugé pour des vols « d’une particulière gravité » exécutés à coups de ciseaux et en réunion, il n’exprime aucune compassion face à ses victimes. Son avocat invoque un passé d’enfant soldat en Guinée. Clémence du tribunal : 6 mois ferme

07/10/2026 à 9h19



C’est une double affaire de vol qui conduit en effet le jeune homme devant les juges ce lundi. Il y comparait pour avoir violenté deux hommes et pour leur avoir dérobé leurs smartphones à quatre jours d’intervalle, entre le 26 et le 30 septembre, à (…) Rennes.

Un même mode opératoire et un même choc pour les victimes. D’abord les isoler et les éloigner des caméras de vidéosurveillance, dans le sous-sol d’un parking ou dans une

rue moins fréquentée, avant de les passer à tabac pour leur dépouiller. Des faits de vols aggravés par la circonstance qu'ils ont été commis en réunion et sous la contrainte d'une arme, en l'occurrence une paire de ciseaux.

Le prévenu s'est ainsi livré, avec d'autres jeunes, à des violences d'une particulière gravité avance la procureure. Les images de vidéosurveillance et la présence des biens volés retrouvés en sa possession n'ont toutefois pas empêché ce dernier de nier en bloc. (…) Un coquard de 12 cm, un nez fracturé, des coups de ciseaux », a-t-elle précisé en évoquant le traumatisme moral et les 30 jours d'ITT reconnus par le médecin légiste. (…)

Son passé d'orphelin et son envoi forcé par sa famille dans les camps militaires guinéens durant l'enfance permettent-ils tout au moins de contextualiser l'absence de compassion et d'expression de souffrance du jeune homme croit son avocat, qui plaide pour une peine mesurée. Au terme de l'audience, le prévenu de 19 ans a finalement été condamné à 24 mois d'emprisonnement, dont 18 mois assortis d'un sursis probatoire.

Ouest France